



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclisme

Question au Gouvernement n° 2170

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Madame la ministre de la jeunesse et des sports, lorsque vous avez pris vos fonctions, vous avez pris position courageusement sur le problème du dopage des sportifs.

Et si, depuis lors, nombre de tables rondes et de colloques ont été organisés, il faut bien reconnaître que les décisions concrètes sont tout de même difficiles à discerner. Je vais donc vous offrir l'occasion, à la suite de la récente et troublante décision que vient d'arrêter la société du Tour de France, de nous faire connaître les mesures que vous avez décidé de prendre.

De quoi s'agit-il ? Du cas d'une équipe qui vient d'être exclue du Tour de France dans des conditions telles que le moins que l'on puisse dire est que l'équité sportive n'a pas été respectée. En effet, il s'agit de l'équipe à laquelle appartient Christophe Bassons, lequel a eu le tort de dénoncer, l'an dernier, publiquement, certaines pratiques qui ont cours dans le peloton cycliste, ce qui a provoqué son licenciement puis sa mise au chômage. Il a néanmoins retrouvé une équipe cette année, laquelle est connue pour respecter une certaine éthique et qui a obtenu des résultats suffisants pour participer au Tour de France. Or la société du Tour de France a décidé de ne pas la retenir et d'inviter au contraire une autre équipe du nord de l'Europe, qui est davantage connue pour le nombre de fois où elle a citée dans la rubrique «dopage» que pour le nombre de fois où ses coureurs ont «fait une place» à l'arrivée d'une course.

Avez-vous l'intention, madame la ministre, en votre qualité de ministre de tutelle de la Fédération française de cycliste, de redonner à cette fédération les moyens d'autorité qui lui permettrait de s'opposer à des groupes aussi puissants que le groupe Amaury et de faire prévaloir les critères sportifs sur les intérêts purement commerciaux ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, d'abord, je tiens à rendre hommage à la fédération française de cyclisme qui, depuis deux ans, mène, avec son président M. Daniel Baal, une lutte exemplaire contre le dopage. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Ensuite, il faut regretter que l'Union cycliste internationale ait, contre l'avis de la fédération française de cyclisme, pris la décision d'affilier directement les équipes professionnelles à l'UCI en les autorisant à ne plus être affiliées à leur fédération nationale. Cette évolution ne concourt pas à l'efficacité de la lutte pour l'éthique du sport.

J'ai moi-même, l'an dernier, à Vénissieux, signé avec l'équipe dont vous parlez, mais dont je tairai le nom pour ne pas faire de publicité, une charte antidopage. Et il est vrai que je ne peux que regretter que cette équipe n'ait pas été sélectionnée, mais la sélection dépend de la direction du Tour de France, qui, normalement, se fonde sur les résultats sportifs pour y procéder.

Je crois, monsieur le député, que, depuis trois ans, des décisions concrètes ont été prises contre le dopage, grâce à la détermination politique existante et à la volonté du mouvement sportif français d'avancer sur cette question.

Du reste, lors du Conseil de l'Europe de mardi dernier, j'ai noté que c'est à la France qu'a été confié le soin de rapporter sur cette question, car la France apparaît comme un pays en pointe dans le domaine de la lutte pour le

respect de l'intégrité physique des sportifs et des sportives, et pour la défense de l'éthique du sport. J'espère que, le 20 juin, toutes les conditions seront remplies pour valider les tests et analyses effectués par le laboratoire national de Châtenay-Malabry et que nous allons pouvoir faire un pas décisif dans la détection de l'EPO et des corticoïdes. Si nous y parvenons, ces types d'analyses seront appliqués lors du Tour de France et, je l'espère, lors des jeux Olympiques de Sydney.

Il s'agit d'une bataille difficile, qui demandera encore beaucoup de détermination et de temps, et surtout d'investissement sur le plan international. Mais la France est reconnue comme un pays qui mène cette bataille avec un grand courage. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Delattre](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2170

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 2000, page 4885

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 juin 2000